



Thème :

Acquérir la compétence professionnelle de la palpation de sécurité des manifestations sportives récréatives et culturelles et des grands événements

Intitulé

AGENT STADIER- PALPEUR

28 Heures-4 Jours

Prés requis stagiaires

- Public salarié : Carte professionnelle
- Service d'ordre : casier vierge N° 3
- Pour tous : savoir lire et écrire

Objectif Généraux

Permettre à une personne d'acquérir la compétence professionnelle à l'exercice de la fonction d'agent palpeur

Sanction

- Certificat d'aptitude d'agent palpeur

2018



Théorie en face à face

- UV 1 (10 heures soit 1 jour 1/2): Théorie en salle

1 . LE CADRE JURIDIQUE

- Le code de déontologie, le code de sécurité intérieure.
- La Législation et réglementation en vigueur, les décrets et les arrêtés.
- Connaissance générale de l'organisation d'une manifestation.
- Les commissions de sécurité, les autorités, la hiérarchie.
- Le module sportif et son environnement et le code du sport
- Le module récréatif et culturel et son environnement.
- La palpation, la procédure et les conditions réglementaires.
- le cadre juridique et réglementaire.
- ◆ l'article 53 du CPP (le flagrant délit).
- ◆ l'article 73 du CPP (le droit d'appréhender).
- ◆ l'article 122-5 et 122-6 (la légitime défense).
- ◆ les interdictions.

2. LES ARMES

- définition les catégories.
- les objets prohibés et interdits.
- les armes par destination.
- les armes diverses.
- les objets divers.

3 . LA TECHNIQUE et LES CONDITIONS

- les procédures pratiques et les gestes.
- la déontologie et le respect de la personne.
- le rôle des acteurs et leurs fonctions(accueil, contrôle, orientation.....)
- les contextes et les conditions – le flux, la prévention des risques, le publics.
- Notion et langage spécifique aux évènements.

Pratique

- UV 2 (11 heures soit 1 jour 1/2): Mise en situation pratique.

- Visite de sites liés aux compétences
- Exercice pratique T.P mise en pratique.
- Les moyens de communication.
- Rendre compte oralement et par écrit.

- UV 3 (3 heures): Mise en situation pratique.

- mise en situation professionnelle.
- La gestion de conflit.
- le flux tendu et la palpation.- le travail en équipe, alerter, communiquer.





Validation

Examen Total (5 heures) Evaluation finale

- UV1 : théorique (QCM sur table question réponse).
- UV2 : mise en situation pratique sur site en milieu professionnel, la palpation et ses méthodologies.
- UV3 : mise en situation pratique gestion de conflit, communication.

Méthode et Supports pédagogique

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.
- Les phases de théorie et de travail pratique s'alterneront en permanence et cela dès le 2er jour du stage.

Evaluation

- QCM de 25 questions pour les UV1 et un rapport oral sur le thème de la d'une situation.
- Evaluation pratique des méthodes de la palpation pour les UV2 et 3
- Mise en oeuvre sur un site professionnel la procédure, les gestes et compétences. Rendre de compte par écrit.
- Gestion de conflit et communication en interne comme en externe.

Critère d'évaluation

- Une note de 12/20 nécessaires par unité de valeur (UV1), le stagiaire garde la validité des unité de valeur réussit durant un période de un an, et ne devra repasser que la ou les UV échouées.

L'évaluation pratique se déroule sous la forme d'une mise en situation se réalisant en 2 phases :

- La méthodologie des gestes et compétences en situation de travail suivant la grille de référence pratique.
- Les savoir êtres, les bases de la gestion de conflit sont maitrisées et de communication est adaptée et exploitable.

Le candidat sera déclaré apte ou inapte par unité de valeur. Le stagiaire garde la validité des UV réussies durant une période de 1 an.

Validation

Attestation : « Certificat d'aptitude d'agent palpeur »

